

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-neuf novembre, s'est réuni en session ordinaire à Plan d'Aups Sainte-Baume sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Demande de subvention complémentaire DREAL / Plan d'actions annuel 2023

Délibération n° : 427-2023

Membres en exercice : 38

Membres présents : 21

Pouvoirs : 8

Excusés, absents : 9

Secrétaire de séance : Marie-Pierre EMERIC

Présents(es):

Jacques PAUL

Mikaël SCHNEIDER

Christian OLLIVIER

Laurence BRULEY

Georges LUVERA

Laetitia TREMOUILHAC

Claude FABRE

Marie-Laure PONCHON

Georges BOTELLA

Hervé THEBAULT

Christian BOUYGUES

Michel GROS

Carine PAILLARD

Josiane GALIZZI

Jean-Michel CONSTANS

Jean-Yves DOLISI

Marie-Pierre EMERIC

Robert RIEU

Henri BERGE

Philippe SCHELLENBERGER

Suzanne ARNAUD

Pouvoirs :

Monsieur Patrice TONARELLI, délégué de la commune de Rougiers, a donné pouvoir à Madame Josiane GALIZZI, déléguée de la commune de Tourves ;

Monsieur Jean-Martin GUISIANO, délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre EMERIC, déléguée de la commune de Garéoult ;

Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur, a donné pouvoir à Monsieur Hervé THABAULT, délégué de la commune du Beausset ;

Madame Hélène VERDUYN, déléguée de la commune de Signes, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux ;

Monsieur Didier REAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var ;

Monsieur François de CANSON, délégué de la Région Sud, a donné pouvoir à Monsieur Georges BOTELLA, délégué de la Région Sud ;

Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud, a donné pouvoir à Monsieur Georges BOTELLA, délégué de la Région Sud.

Une autre vie s'invente ici

Excusés(es), absents(es) :

Madame Blandine MONIER, Madame Céline ROUSTAN, Monsieur Ollivier ARTHUPHEL, Monsieur Vincent AYALA, Madame Sophie LEMETER, Madame Virginie PHELIPPEAU, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY.

Etaient également présents :

Madame Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Jean-Jacques LEBBOS, Président du Conseil de Parc.

Equipe du Parc : Monsieur Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Madame Amandine CARRÉ, Responsable administrative et financière ; Madame Audrey GAILLARD, Gestionnaire administrative et financière ; Madame Virginie REBOUTIER, Secrétaire des pôles et gestionnaire logistique ; Madame Aude MOTTIAUX, Responsable de l'unité Communication et participation citoyenne - Chargée de Communication et Animation territoriale ; Madame Anaïs DESMARECAUX, Chargée de projets Communication ; Madame Manon GILBERT, Chargée de projets Communication ; Monsieur Gaëtan AYACHE, Chargé de projets Natura 2000 ; Madame Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt et Transition énergétique - Chargée de mission Évaluation ; Madame Tiphaine FERMI, Responsable du pôle Accueil, Education et Valorisation - Chargée de mission Fréquentation et Sports de nature ; Monsieur Romain FEBBRARI, Responsable Ecogarde et Coordinateur Garde Régionale Forestière ; Madame Mathilde MIGUET, chargée mission Activités de pleine nature ; Madame Mélaine CACHET-GAUJARD, Chargée de mission Tourisme & Culture.

Vu :

- * le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- * la délibération n°392-2023 du comté syndical en date du 15 février 2023 relative à la Demande de dotation Plan d'Action 2023 – DREAL.

Considérant que la charte du Parc, projet de territoire à 15 ans, s'organise autour d'une ambition cadre et 4 ambitions thématiques que sont :

- * Ambition cadre : inscrire le paysage au cœur du projet de territoire ;
- * Ambition 1 : préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages ;
- * Ambition 2 : orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable ;
- * Ambition 3 : fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources ;
- * Ambition 4 : valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire ensemble.

Par décision ministérielle, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur augmente son soutien financier aux Parc naturel régionaux dès l'exercice 2023. Cette dotation au plan d'action passe de 120 000€ à 150 000 €.

Conformément à la délibération syndicale du 15 février 2023 précitée, cette dotation complémentaire vise à soutenir les projets des Parcs naturels régionaux en matière de politique environnementale sur les thématiques suivantes :

- Biodiversité
- Sites et paysages
- Aménagement du territoire et urbanisme
- Evaluation de la mise en œuvre de la charte

Il est ainsi proposé d'affecter la dotation complémentaire de 30 000€ aux projets suivants du programme d'action 2023 du syndicat mixte :

- 13 000 € pour l'Animation et concertation pour la gestion des ressources en eau stratégiques (pour un montant total du projet de 95 552 €) ;
- 17 000 € pour l'Accompagnement des communes pour la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (pour un montant total du projet de 152 900 €).

Le plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

Actions	Dépenses	Recettes	
Mise en œuvre des actions : - Gestion et coordination ; - Ingénierie et expertise interne Syndicat mixte - Prestations	605 072 €	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur	150 000 € (25 %)
		Collectivités territoriales (Métropole AMP)	55 750 € (8%)
		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	128 047€ (21%)
		Parc naturel régional de la Sainte-Baume	54 744 € (9%)
		Autres Financeurs	216 531 € (36%)
TOTAL	605 072 €	605 072 €	

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE S'ENGAGER** dans la réalisation de l'ensemble des actions précitées pour lesquelles la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur serait susceptible d'apporter sous soutien financier ;
- **DE SOLLICITER** l'octroi d'une subvention complémentaire auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 30 000 € ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents afférant à la réalisation de l'opération et à effectuer une demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Michel GROS

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 083-200031623-20231206-4272023-DE

